

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

PROF. LYC. PRO. AG. 2GCN

02 08

EN 04 2012

Revalorisation des grilles
et indiciaires des fonctionnaires

CODE	DESCRIPTION	TAUX	DATE
016042	TOT ABSENCE NON REMUNEREE 1J		
101000	TRAITEMENT BRUT		
101050	RETENUE PC		
104000	SUPP FAMILIAL TRAITEMENT		
200364	ISOE PART. FIXE		
403201	COT PAT FDS NPT		
403301	COT PAT FDS NPT		
404001	COT SOLIDARITE AUTONOMIE		
411050	COT PAT MALADIE DEPLAFON		
411058	CONTRIB. PC		

L'enseignement agricole

dossier

Se syndiquer...
en 4 questions et 7 témoignages !



Chantier des « obligations de service des enseignants » : un chantier que le SNETAP-FSU ne veut pas voir s'engluer !

Sommaire

n°382 • Juillet-Août 2016

Actu	2
Chantier des « obligations de service des enseignants » : un chantier que le SNETAP-FSU ne veut pas voir s'engluer !	2
Revalorisation des grilles indiciaires des fonctionnaires	8
Dossier - Se syndiquer... en 4 questions et 7 témoignages !	3
Question n°1 : Pourquoi se syndiquer ? Le droit de se syndiquer... et les engagements du SNETAP-FSU	3
Le syndicat et moi	4
La parole est aux personnels Pourquoi se syndiquer... va de soi !	5
Du conseil et du soutien !	5
Question n°2 : Comment adhérer au SNETAP-FSU ?	5
Question n°3 : Quand se syndiquer ?	6
La parole est à un trésorier de section Un engagement militant dans un cadre collectif	6
La parole est à un syndiqué engagé Syndiqué un jour, syndiqué pour longtemps !	6
Question n°4 : Où se syndiquer ? Le SNETAP, un syndicat multicatégoriel, de transformation sociale à vos cotés, au quotidien	7
Une fourmi debout	7
Comment un enseignant contractuel en CFPPA devient Secrétaire Général	7
Edito	8

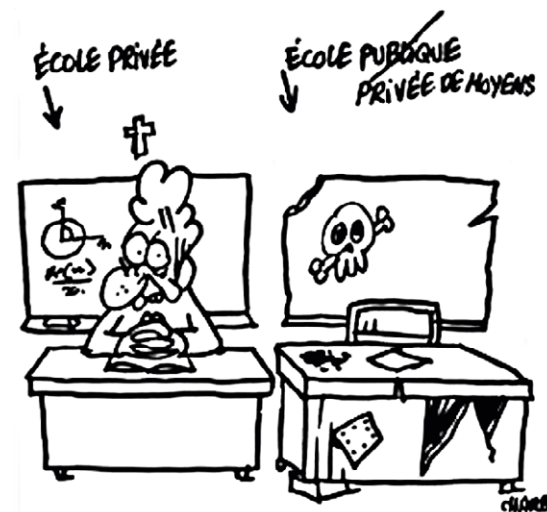
L'Enseignement Agricole est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public - 251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 49 55 84 42 - Fax : 09 72 16 40 90 - www.snetap-fsu.fr - snetap@snetap-fsu.fr - Responsable de la publication : Jean-Marie Le Boiteux - Coordonnateur de la publication : Arnaud Leroux - Maquette, mise en page et impression : Bordessoules Impressions - BP 42 - 17413 Saint-Jean-d'Angély Cedex - Dépôt légal : juillet 2016 - CCP 995-94 K Paris - Commission paritaire des papiers de presse 0613 S 06513. Ce numéro est imprimé sur papier 100% recyclé en France.

Depuis avril 2015, s'est ouvert le chantier sur les obligations de service des enseignants. Si une des revendications du SNETAP-FSU a été satisfaite avec l'inscription dans le décret des obligations de service des enseignants ESC, Doc et TIM, ce chantier s'enlise car l'administration adopte une posture que ne peut entendre le SNETAP-FSU : la neutralité budgétaire. Pour le SNETAP-FSU, l'esprit de ce chantier, comme à l'Éducation Nationale est bien, au-delà d'un strict volet réglementaire, d'améliorer les conditions de travail effectives des enseignants. Aussi, la seule poursuite de l'application du dispositif de première chaire à travers la nouvelle pondération pour les PLPA ne peut constituer l'unique « avancée » qui existe déjà – faut-il le rappeler - ni surtout justifier comme le laisse entendre la

DGER le maintien de majoration voire la disparition d'autres pondérations. Sur ce dernier point, le SNETAP-FSU s'opposera et appellera les enseignants à se mobiliser contre toute proposition contraire à cet esprit, que de telles propositions viennent de l'administration ou d'autres organisations syndicales dont les représentants sont sans doute trop éloignés des réalités de terrain depuis trop longtemps.

Aussi, dans la perspective d'une mobilisation nécessaire à l'automne prochain et pour peser sur l'administration afin qu'elle fasse de véritables propositions, le SNETAP-FSU appelle dès cette rentrée de septembre 2016 à signer la pétition « Améliorez nos conditions de travail, monsieur le ministre », pétition qui sera remise à Stéphane Le Foll courant septembre.

Quand le Service Public manque à son devoir : l'intolérable refus d'élèves



gnement agricole public faute de place. Ce sont aussi des dizaines d'élèves de terminale qui pourraient ne pas redoubler dans leur établissement toujours faute de moyens suffisants. INACCEPTABLE ! En effet, le Ministère de l'Agriculture, la DGER n'ont pas su anticiper une croissance démographique pourtant connue depuis de nombreuses années. Malgré les alertes répétées du SNETAP, les DGH régionales demeurent insuffisantes. Si quelques ajustements sont encore possibles à la rentrée, une mobilisation

Si la rentrée 2015 avait déjà fait apparaître ce phénomène mais dans seulement une poignée de région, pour la rentrée 2016 le phénomène concernera plus des deux tiers des régions françaises. Ainsi, en ce mois de juin, ce sont plus d'un millier d'élèves qui se sont vus refuser l'entrée dans l'ensei-

(déjà prévue dans certaines régions, exemple d'un préavis de grève en région Pays de la Loire) sera nécessaire à l'automne pour qu'à la rentrée 2017, le Service Public d'Enseignement Agricole remplisse toutes ses missions dont la première : accueillir les jeunes qui en font la demande.

Se syndiquer... en 4 questions et 7 témoignages !

« Le syndicalisme et le dialogue social sont régulièrement en butte à des attaques plus ou moins justifiées. Mais leur principal opposant n'est pas la vindicte - y compris celle formulée par ceux qui voudraient bien se passer des « corps intermédiaires » ou court-circuiter « les empêcheurs de manager en rond ». Leur principal adversaire, c'est l'ignorance » - Richer, « Faits et foutaises sur le syndicalisme » (2014). C'est en partant de ce postulat que nous avons construit ce dossier, sachant que se syndiquer est un acte de solidarité, une démarche individuelle au service du collectif... un premier acte de résistance. C'est déjà agir et s'investir en faisant vivre une association ! Les 4 questions retenues sont aussi simples qu'essentiels : se syndiquer, pourquoi, comment, quand et où... avec le souci de donner largement la parole à ceux qui au quotidien ont fait le choix d'être syndiqués.

Dossier réalisé par Frédéric Chassagnette, Gérard Pigois et Didier Revel.

Question n°1 : Pourquoi se syndiquer ?

Le droit de se syndiquer... et les engagements du SNETAP-FSU

La liberté syndicale est un droit fondamental, inscrit dans la constitution et dans les normes internationales. Mais il n'en a pas toujours été ainsi et avant toute autre considération il est à n'en pas douter utile de se le rappeler.

La naissance du droit de se syndiquer remonte en France à 1884, mais la loi Waldeck-Rousseau qui autorise enfin les groupements ouvriers (après leur suppression par la loi Le Chapelier en 1791, confirmée dans le Code Napoléon de 1810), ne vient en fait qu'entériner un fait accompli.

En effet, sur fond de révolution industrielle, dès le début du 19^e siècle, les premières sociétés de secours mutuels apparaissent. Elles gèrent des fonds provenant de cotisations volontaires palliant l'inexistence de protection sociale et servant aussi de caisses de grève. Pour cette raison, le patronat et l'État souhaitent les contrôler. Si la Commune de

Paris de 1871 laisse un mouvement ouvrier exsangue (avec 50 à 90 000 morts, des milliers de déportés... et un véritable arsenal législatif anti-ouvrier, dont l'état de siège maintenu jusqu'en 1876), la volonté d'organisation est tout de même la plus forte, et cela, particulièrement depuis le premier congrès de l'Association Internationale des Travailleurs en 1864 (Première Internationale). Les ouvriers commencent à se grouper en chambres syndicales et bourses du travail, la légalisation des associations professionnelles est actée en mars 1884.

Ce petit rappel historique fait, tournons-nous vers les statuts du SNETAP-FSU - extraits du préambule : « La défense des intérêts matériels et moraux des salarié-es passe par l'exercice du droit syndical, reconnu par la Constitution. Tout-e salarié-e a le droit d'adhérer librement à l'organisation syndicale de son choix et d'y agir pour défendre ses droits

professionnels. Le SNETAP est né de la volonté de permettre le plein exercice de ce droit dans l'enseignement agricole public. Tout-e salarié-e (retraité-e) de l'enseignement agricole public ou de l'enseignement maritime public peut donc adhérer au SNETAP (...). L'adhésion garantit à chaque syndi-

qué-e :

- le droit de voir ses intérêts professionnels défendus par le SNETAP,
- le droit à l'information syndicale,
- le droit à participer aux décisions directement ou par l'intermédiaire de ses représentants,
- le droit de contrôler l'action syndi-

cale de ses représentant-es.

Ces droits impliquent la participation active, en fonction des possibilités de chacun-e à la vie du SNETAP. Le SNETAP est indépendant de tous les partis politiques, groupes philosophiques ou religieux et de gouvernements, conformément à la charte d'Amiens (...).

Le syndicat et moi



N'ayant jamais été syndiqué – jusque là –, n'aimant pas réellement la politique (ça a changé depuis), n'aimant pas non plus le système hiérarchique, je me suis toujours fié qu'à moi-même. Durant toute ma vie, je suis resté comme on dit en bas de l'échelle car je n'ai jamais été carriériste et me suis toujours contenté de ce que j'avais. Par contre un peu comme un Robin des bois, un peu sanguin, j'ai toujours défendu mes collègues (contre les injustices, les passes-droit et les ordres non justifiés), quitte à ce que ce soit moi qui y perde le plus, mais à mes yeux la liberté d'expression, les droits de chacun et la défense de ses collègues sont certainement le plus beau geste qu'un salarié peut avoir envers ses amis et collègues et surtout envers lui-même.

Ceci étant dit, les années ont passées, le monde du travail a évolué et surtout je me suis assagi, j'ai donc pris le même chemin que beaucoup et fait de mon monde rebelle un monde comme tous, métro, boulot, dodo et ne faisant plus qu'une chose encaisser les contradictions, ordres divers et quiproquos en tous genres venant d'une hiérarchie pas toujours au fait des réels problèmes du moment, bref une insertion dans ce monde du travail pas facile mais réussie. Donc, le train train quotidien ne m'avait

toujours pas ouvert au monde syndical, dont j'ignorais l'existence sur mon nouveau lieu de travail en 2009.

Il aura fallu quelques déboires avec ma nouvelle direction pour que je commence à me renseigner de mes droits et donc sur le syndicalisme. Ceci étant dit, je n'avais toujours pas l'envie de me syndiquer, car pour moi ce n'était rien d'autre qu'une perte de temps, d'argent et qu'au bout rien ne changerait. J'ai donc continué mon petit bonhomme de chemin en me défendant avec mes mots et quelques références juridiques accessibles.

Il faut savoir qu'en début d'année 2014, j'ai fait un « burn out » suite à une ambiance très tendue et verbalement violente sur le lycée où j'étais affecté. Septembre 2014, l'année scolaire avait l'air bien partie et le moral était plutôt au beau fixe, bien qu'en juillet, une quarantaine d'heures supplémentaires m'aient été retirées sans raisons valables, mais bon trop gentil une fois de plus je n'ai rien dit même si la colère en moi bouillonnait. Puis un voyage organisé début septembre a enclenché ma démarche vers les syndicats, encore une fois ma hiérarchie voulait m'enlever huit heures supplémentaires que je venais d'exécuter et tout ça sur les dires de certains professeurs qui n'avaient pas apprécié le fait qu'ils aient du porter leurs bagages et divers autres choses durant trois jours de camping. Je rappelle que ma mission était chauffeur de car et non larbin pour ces personnes... Donc à la suite de cette anecdote, sans en être averti, on me retirait mes heures, ceci par mail et sans convenance.

Là j'ai dit stop, seul je n'arriverai à rien, un peu comme Don Quichotte, seul contre des moulins à vent, ma décision était prise, j'allais me syndiquer, mais où, avec qui, tant de questions...

J'ai donc pris mon courage à deux mains et des renseignements auprès de mes collègues et là surprise, un désert d'informations, ce sont donc des professeurs et des

collègues administratifs qui m'ont orienté. C'est ainsi que j'ai rencontré des syndiqués, que j'ai fait mon choix et que je suis devenu un syndiqué de plus. **Le SNETAP-FSU était à mes yeux le plus proche de mon lieu de travail et certainement le plus adéquat quant à mes idées.** Une collègue, secrétaire de section, avait toutes les infos et a donc entamé les démarches de mon inscription.

Ceci étant fait, comme par hasard après l'annonce de mon adhésion au syndicat, la direction m'a fait savoir, lors d'un entretien que j'avais demandé, que ces fameuses heures supp. ne me seraient pas enlevées... et le changement de comportement de certains me laissa ébahi, comme quoi un syndicat a du poids et les diverses hiérarchies évitent de s'opposer à lui, sachant qu'à 90% ils y perdraient plus qu'ils n'y gagneraient ! **Le syndicalisme est une force et il faut le faire perdurer pour les droits de tous et surtout celui de la masse silencieuse qui ne sait pas toujours comment se sortir des problèmes dans lesquels elle est,** surtout face à une hiérarchie pas toujours à l'écoute et plus encore actuellement avec des politiques qui vont à l'encontre des droits des salariés !

Voilà comment et pourquoi je suis donc de nos jours, syndiqué et fier de l'être, car le regard de la hiérarchie n'est plus la même depuis et le respect aussi a changé. **Donc à vous non syndiqués si cette petite lettre vous parvient, je ne dirais qu'une seule chose, syndiquez-vous pour vous mais surtout pour les autres, les salariés unis dans le même sens vont beaucoup plus loin que des groupuscules dispersés.**

Syndiquez vous, les lois et les droits ne sont pas connus de tous et les syndicats sont là pour ça et surtout sont là pour VOUS. Un syndiqué parmi tant d'autres.

Patrick Godefroy,
Agent territorial, chauffeur,
membre de la section locale
de Tours-Fondettes

La parole est aux personnels

Pourquoi se syndiquer... va de soi !

Secrétaire de section du lycée agricole de Laval en Mayenne, je voudrais, à travers mon témoignage, vous dire tout simplement, pourquoi « se syndiquer va de soi ».

Se syndiquer pour moi, c'est tout d'abord, vouloir exprimer et porter des valeurs ! Égalité, laïcité, justice sociale et défense de l'enseignement agricole public, voilà, ce qui guident nos actions et revendications quotidiennes et qui, au fond, constituent un bien commun que nous avons tous envie de défendre.

Ensuite, se syndiquer, c'est rejoindre un collectif ! Le SNETAP-FSU, c'est nous, c'est vous ! Mon premier objectif en tant que secrétaire lorsque je suis saisi d'une situation, c'est d'être au plus près de l'agent, d'être à l'écoute, de briser l'inquiétude qui entoure souvent les problèmes, de rassurer et d'accompagner les personnels dans leurs démarches.

Se syndiquer, c'est accéder à l'information ! Être informé et connaître ses droits dans un contexte de dérégulation constante, est primordial pour comprendre et agir. La aussi, j'ai toujours le souci de rappeler le droit en lien avec la section régionale. Le SNETAP-FSU, syndicat majoritaire le plus présent dans toutes les instances du Ministère de l'Agriculture (Comités techniques, CCP, Commissions paritaires) met en capacité tous les personnels, quelque soit leur statut, par ses bulletins mensuels, ses lettres électroniques, son site, ses élus paritaires et ses permanents, de connaître leurs droits pour défendre leurs conditions de travail et de carrière.

Se syndiquer, c'est l'exigence d'une vie



démocratique dans son établissement, au sein du Ministère et plus largement dans la société. En rejoignant le SNETAP-FSU, vous pourrez échanger au cours des réunions mensuelles syndicales, vous engager, construire des projets dans le respect des mandats du conseil syndical national et figurer sur les listes électorales aux différentes instances et différents conseils des EPLEA. Les élections professionnelles et les congrès nationaux constituent d'autres temps forts de cette vie démocratique.

Écouter, débattre, agir, défendre individuellement et collectivement les intérêts de tous les personnels ; s'engager et porter des projets pour un enseignement et des services publics de qualité, c'est tout le résumé de mon action depuis une quinzaine d'années et du SNETAP.

Emmanuel Lory,
professeur d'HG,
secrétaire de section au Mans

Du conseil et du soutien !



Dans l'enseignement agricole depuis 1998 en tant que contractuelle en CFPPA au service administratif et fonctionnaire depuis septembre 2014, j'ai découvert depuis peu les rouages du système...

Heureusement que cette année j'ai pu compter sur les représentants SNETAP à la CAP pour défendre mon dossier. Ils se sont battus et même si cela n'a pas abouti, ils étaient là et ils sont encore présents après la CAP pour comprendre et aider. Je les remercie sincèrement du soutien qu'ils apportent face à une machine infernale. Cela ne fait pas encore 2 ans que je pratique ce Ministère... mais je peux dire que seul-e-s nous ne pouvons pas nous défendre.

Patricia De Luca,
SA - EPL d'Avignon

Question n°2 : Comment adhérer au SNETAP-FSU ?

L'adhésion

Au Snetap l'adhésion se fait par l'intermédiaire de la section d'établissement.

Pour rejoindre le Snetap ou renouveler mon engagement, je m'adresse à la - ou au - secrétaire de section de mon établissement.

En tant que nouvel adhérent j'ai la possibilité de remplir et d'éditer sur le site du Snetap le bulletin d'adhésion qui permet de simuler le montant de sa cotisation.

• **Je suis « isolé » (pas de section dans ma structure) :**

- je renvoie directement à la permanence du Snetap mon bulletin d'adhésion que je peux remplir et éditer à partir du site du Snetap ou réclamer via snetap@snetap-fsu.fr

• **Je suis retraité :**

- je me signale (par courrier ou à l'adresse snetap@snetap-fsu.fr) en indiquant mes coordonnées postales et électroniques ;
- je reçois en retour le matériel de syndicalisation avec le premier courrier catégoriel ;

Et si malgré ce qui précède...

- parce que c'est mon premier poste dans l'Enseignement Agricole Public...ou
- parce que j'arrive dans un nouvel établissement... ou
- parce que tout simplement je suis un peu submergé par toutes les difficultés liées à la rentrée... **et que je veux au plus vite intégrer le snetap, j'adresse un mail à : snetap@snetap-fsu.fr**

La cotisation

- Les cotisations représentent l'essentiel des ressources du Snetap (86,4% en 2014/2015).
- Elles permettent de mettre en œuvre actions, de soutenir des camarades, de former et d'informer ses adhérent-e-s à travers un site internet, un bulletin « l'Enseignement Agricole » et une « newsletter ».
- Les montants de cotisations, inchangés depuis plusieurs années, sont calculés en fonction de l'indice de rémunération et donnent droit à un crédit d'impôt.
- Pour le **paiement**, j'ai la possibilité d'opter pour un prélèvement automatique, reconductible ou simple, avec un **fractionnement en 4 échéances**.

Crédit d'impôt - article 199 quater C du code général des impôts. Les cotisations versées aux organisations syndicales représentatives ouvrent droit à un crédit d'impôt sur le revenu. Le crédit d'impôt est égal à 66 % des cotisations versées.

Que vous soyez imposable ou non, vous bénéficiez d'un dégrèvement de 2/3 du montant de votre cotisation avec remboursement pour les non-imposables par le Trésor Public.

Question n°3 : **Quand se syndiquer ?**



« Tout au long de l'année »

Si évidemment, se syndiquer peut intervenir à tout moment, il est préférable de s'engager en début d'année scolaire et cela pour plusieurs raisons :

- une raison de cohérence, le militantisme, les actions du SNETAP-FSU sont calées sur l'année scolaire et non l'année civile ;

- une raison de dynamique car se syndiquer, c'est adhérer à une section locale
- presque partout présente dans les EPL
- et c'est donc entrer dans un collectif, une dynamique locale, d'engagement collectif ;
- une raison financière, en adhérant en septembre de l'année civile, vous soutenez également financièrement la vie et les actions du SNETAP-FSU qui dépend à 85% environ des cotisations de ses adhérents. Cela vous permet aussi de bénéficier du crédit d'impôt de 66% de l'année civile en cours.

que le retraité est un citoyen à part entière et que sa pension est un salaire différé. Il défend donc les intérêts de cette catégorie notamment pour sa représentation dans les instances la concernant, comme le CDCA - Comité départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (qui va remplacer le CODERPA - Comité Départemental des Retraités et Personnes Âgées) et lutte contre toute dégradation du pouvoir d'achat des pensions.

«Tout au long de la vie»

Adhérer est un acte militant. On peut adhérer dès son entrée dans le métier, ou plus tard quand on se sent prêt ou que les événements l'exigent. Le SNETAP-FSU défend toutes les catégories de personnels, stagiaires, contractuels, titulaires, retraités, à toutes les étapes de la carrière professionnelle.

Futur retraité, chacun peut continuer à adhérer au SNETAP-FSU. La retraite est un acquis social important qui doit être défendu. Le syndicat, avec la FSU et la FGR-FP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique), défend l'idée

La parole est à un trésorier de section

Un engagement militant dans un cadre collectif

Si la mise en œuvre d'un logiciel de comptabilité unifié a bouleversé les habitudes locales en donnant un cadre national, la fonction de trésorier de section s'en est par là même trouvée enrichie et demande maintenant un travail informatique régulier. Celui-ci permet de **garantir de la rigueur et de la transparence dans la gestion des cotisations des adhérents. Le minimum pour une organisation responsable.**

Au-delà, le trésorier forme avec le secrétaire le premier niveau de notre organi-

sation collective et favorise ainsi le dynamisme de la vie syndicale de proximité. Son rôle est essentiel en particulier durant la pleine période de syndicalisation et mais également tout au long de l'année dans l'animation de la section.

Trop souvent, la tâche est représentée de manière ingrate et la fonction peut impressionner mais elle demeure un **moyen essentiel de donner corps à un engagement militant dans un cadre collectif.**

Yannick Le Blanc,
trésorier de la section
de Surgères

La parole est à un
syndiqué engagé
**Syndiqué un jour,
syndiqué pour
longtemps !**

Quand se syndiquer ? Répondre à cette question est très facile : quand on veut. On ne peut plus simple. On va voir le délégué du lycée et on le lui dit. Un formulaire et hop c'est fait. Encore plus simple : en début d'année. "Voilà, ça : c'est fait." Seulement voilà, en début d'année on est vite débordé surtout si c'est une nouvelle affectation ou pire un tout premier poste. Pourtant c'est un excellent moyen pour s'intégrer et rencontrer des collègues qui connaissent le métier et l'établissement, qui sont capables de renseigner et de décrypter tous les sigles, les liens et autres nœuds de ce nouvel environnement.

C'est mieux aussi en début d'année parce que ça donne au syndicat les moyens de vivre et pouvoir défendre non seulement celui qui en aura besoin, mais aussi participer aux différentes instances où les représentants des personnels peuvent s'exprimer, défendre les personnels et protéger les valeurs de l'enseignement agricole public.

On peut se syndiquer aussi tout au long de sa carrière. Tout au début parce que c'est un formidable moyen pour comprendre son environnement, s'entraider et mutualiser les expériences. Tout à la fin de sa carrière aussi parce qu'on a toujours besoin les uns des autres.

Personnellement, je pars à la retraite et je vais continuer à coliser pour soutenir ceux qui m'ont soutenu, pour faire vivre une idée qui traverse les générations : on ne progresse individuellement qu'au détriment des autres ; on progresse tous ensemble.

Et pour faire encore plus simple, j'ai choisi le prélèvement automatique.

André Thimonier,
professeur d'ESC au LPA de Montoire,
membre du bureau de la section locale
de l'EPL 41, représentant en CREA et au CAEN

Question n°4 : Où se syndiquer ?

Le SNETAP, un syndicat multicatégoriel, de transformation sociale à vos côtés, au quotidien

Jeune quinquagénaire, le SNETAP-FSU, est un outil au service des personnels de l'enseignement agricole et maritime public pour défendre et améliorer leurs conditions de travail et promouvoir le Service Public et ses valeurs.

Pourquoi rejoindre, le SNETAP et ses 4000 adhérents ?

Parce que le SNETAP, syndicat multicatégoriel, ne se préoccupe pas d'une seule catégorie de personnels, mais de tous les personnels de l'enseignement agricole, vus comme un ensemble, une communauté de travail, qui fait fonctionner les Service Public.

Parce que le SNETAP, fort de ses 200 sections d'établissements, est actif et présent dans toutes les régions, n'a pas de per-

manents syndicaux. Ses militants sont sur le terrain, ce sont vos collègues de travail.

Parce que le type de syndicalisme que porte le SNETAP correspond à une réponse aux besoins concrets, quotidiens des personnels. Il s'appuie sur un travail collectif, de terrain au service des personnels et l'Enseignement Agricole Public.

Parce que le SNETAP, est la première organisation dans l'enseignement agricole public présente depuis les instances d'établissement (conseil de perfectionnement, de centre, CI, CA...), dans les instances régionales (CHSCTREA, CTREA...) jusqu'au instances nationales (CTEA, CNEA) pour défendre le Service Public, ses valeurs et ses personnels. Parce qu'il est présent, dans les CAP-CCP qui gèrent les carrières de personnels. **C'est aussi**

avec la FSU, la première organisation au sein du Ministère de l'Agriculture.

Parce qu'avec sa fédération (la FSU - Fédération Syndicale Unitaire), il est au cœur des luttes, des débats de société (loi travail, refus de l'aéroport de Notre Dame des Landes, lutte contre l'expulsion des sans papiers...) portant un projet d'émancipation des salariés et de transformation sociale.

Comment un enseignant contractuel en CFPPA devient Secrétaire Général...

Parisien d'origine, j'ai voulu, à 17 ans, prendre mon indépendance. J'ai arrêté mes études pour devenir ouvrier agricole. Constatant rapidement l'impasse dans laquelle je me trouvais, j'ai repris des études en formation adulte (BPA, BTA puis BTS). A l'époque, les CFPPA recrutaient beaucoup... mais des contractuels, dont le statut était incertain : droit privé ou public ? La question ne sera tranchée que dix ans plus tard. J'ai donc été contractuel pendant 14 ans, puis titularisé « Sapin ».

Pas syndiqué les premières années, je l'ai fait un peu par hasard, suite à des menaces sur mon CFPPA. Et je me suis « pris au jeu » : trouvant dans le SNETAP une organisation puissante dans laquelle je retrouvais les convictions politiques qui étaient les miennes, j'y ai progressivement pris des responsabilités.

A titre personnel, mon engagement syndical m'a apporté un grand enrichissement intellectuel, une ouverture d'esprit et une vision distanciée que l'on perd un peu dans le quotidien de son établissement. Sans oublier que ma titularisation découle du plan Sapin, résultat des luttes dans lesquelles la FSU a joué un rôle de tout premier plan.

Une fourmi debout

Préparer les élections aux différents conseils et siéger dans les instances de l'établissement, faire des courriers aux hiérarchies, accompagner des collègues lors d'entretien avec leur chef de service ou la direction, ou bien tout simplement se réunir en section locale pour prendre des décisions collégiales... **c'est cela le quotidien d'une section locale du Snetap-FSU qui rassemble ses syndiqués. Ça semble si peu de chose et en même temps si important pour rompre un isolement qui guette chacun-e d'entre nous face aux conséquences de politiques et de décisions qui se prennent ailleurs.** Mais ailleurs c'est où ? Ça peut commencer déjà au niveau de la direction de l'établissement. Mais surtout plus loin aussi, au Ministère en premier lieu, les groupes de travail, les entrevues, les interpellations, les instances nationales, à l'assemblée ensuite, il faut interpellier les parlementaires, à la DRAAF, au conseil régional. **A tous ces échelons, il faut s'impliquer, défendre des positions que nos congrès permettent de construire.**

Tout ce travail de fourmi j'y participe comme des centaines d'autres, du local au national, et pour ma part au sein du Comité Technique local et du Conseil d'Administration de l'ENSFEA (ex ENFA). Je suis aussi représentant des personnels au CNESERAAV (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Agro Alimentaire et Vétérinaire). Enfin au sein du Snetap-FSU je suis engagé sur les questions de communication (élu en charge du secteur) et d'action sociale (représentant FSU au CA de l'ASMA).

Mais être syndiqué c'est bien davantage que d'être une fourmi dans la fourmière, c'est contribuer consciemment à mettre en perspective les décisions qui s'imposent à nous tous et toutes et à agir pour les rendre le plus juste possible et le plus favorable aux agents comme au système. **Être syndiqué c'est être debout chaque jour, tous les jours.**

*Francis Gaillard,
formateur ESC à l'ENSFEA de Toulouse,
membre du bureau de la section
et élu national du SNETAP-FSU
au CNESERAAV*

*Jean-Marie Le Boiteux,
enseignant en biologie au CFPPA de Brioude,
Secrétaire Général du SNETAP-FSU*

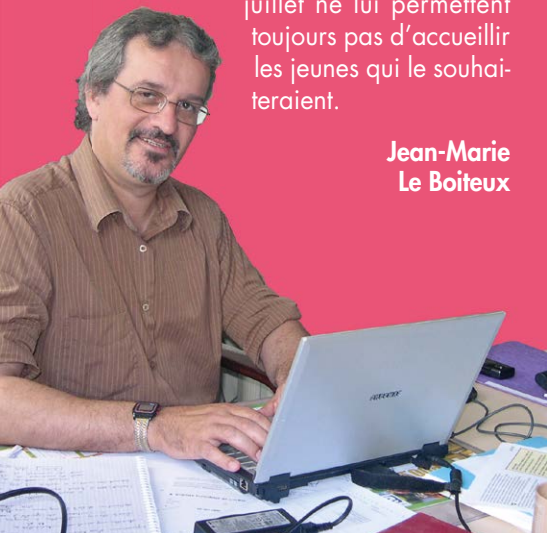
Méthode Coué !

Alors que nous entamons la dernière année du quinquennat de François Hollande et du gouvernement, il semble que ce dernier s'agite beaucoup. Si le passage en force sur la loi travail, avec l'utilisation à trois reprises de l'article 49-3 de la constitution, laisse un fort ressentiment du côté des salariés, le gouvernement multiplie les rencontres avec les syndicats de la Fonction Publique pour tenter de vanter son bilan.

Ainsi mi-juillet, la Ministre de la Fonction Publique a-t-elle réuni les organisations syndicales, se félicitant de la mise en œuvre du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) en omettant de rappeler que celui-ci n'avait pas obtenu l'assentiment de la majorité des organisations syndicales. De la même façon, elle s'est félicitée des décisions d'augmentation du point d'indice (en juillet puis en février 2017), mais là aussi en occultant que celui-ci était gelé depuis maintenant 5 ans, fait sans précédent dans l'histoire de la Fonction Publique en France.

Son homologue de l'Agriculture, Stéphane Le Foll a de son côté reçu le SNETAP-FSU le 21 juillet et a annoncé vouloir orchestrer à cette rentrée une grande campagne de communication sur toutes les actions en faveur de l'enseignement public qu'il a menées durant son quinquennat. Mais lui aussi oublie de dire que si les effectifs scolarisés dans l'enseignement agricole public, celui-ci le doit à la forte pression démographique, et que les moyens mis à sa disposition, même avec les quelques « rallonges » décidées en juillet ne lui permettent toujours pas d'accueillir les jeunes qui le souhaiteraient.

Jean-Marie Le Boiteux



Revalorisation des grilles indiciaires des fonctionnaires

Le gouvernement s'est lancé depuis le printemps 2016 dans la mise en place de l'accord « Parcours Professionnel Carrière et Rémunération » (PPCR) avec la sortie de plusieurs décrets relatifs à l'organisation de nouvelles grilles, une augmentation des points d'indice par grade et échelon ainsi qu'une transformation de primes en points d'indice. En l'état, le SNETAP-FSU a approuvé la signature de cet accord, cette revalorisation était une nécessité et ne peut représenter qu'une étape. Par l'intermédiaire de sa fédération, la FSU, le SNETAP-FSU

a pesé en faveur de mesures qui bénéficient à l'ensemble des personnels. Elle a obtenu que la révision des grilles indiciaires soit accompagnée d'une revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique. Gelé depuis 2010, il est augmenté deux fois de 0,6% (juillet 2016 et février 2017). Pour le SNETAP-FSU, la décision de ne pas revaloriser les référentiels de rémunération des agents contractuels est inacceptable et le SNETAP-FSU portera cette revendication dans toutes les instances et saisira le ministre dans les plus brefs délais.

Quelques exemples de mesures présentées par le gouvernement

(pour le détail des mesures présentées, catégorie par catégorie, voir sur le site du Snetap-FSU : <https://www.snetap-fsu.fr/PPCR-au-ministere-de-l-agriculture.html>)

Corps concernés	Mesures	2016	2017	2018	2019	2020
Tous les corps	Revalorisation du point d'indice	01/07/2016 : +0,6% : 1 point = 4,6580 euro	01/02/2017 : +0,6% : 1 point = 4,6588 euro			
Attachés d'administration	Transformation de primes en points		Attribution de 4 points en abattant 167 euro de primes correspondant à 3 points	Transformation de primes en points : attribution de 5 points en abattant 222 euro de primes correspondant à 4 points		
	Reclassement dans la nouvelle grille revalorisée		Reclassement dans la nouvelle grille : - premier grade : IM : 383 à 664 - second grade : IM : 489 à 793 - troisième grade : IM : 645 à 826		Revalorisation : premier grade : IM : 390 à 673 second grade : IM : 500 à 806 troisième grade : IM : 655 à 830	Revalorisation : le second grade culmine à l'IB 1015 soit IM 821
Enseignants, CPE (ils bénéficient des mesures de revalorisation et transfert de primes en points avec une grille indiciaire spécifique)	Reclassement dans la nouvelle grille revalorisée		Revalorisation : - premier grade : IM : 383 à 664 - second grade : IM : 516 à 793	Revalorisation : - premier grade : IM : 388 à 669 - second grade : IM : 516 à 798	Revalorisation : - premier grade : IM : 390 à 673 - second grade : IM : 516 à 806	Nouvelle grille à trois grades : - premier grade : IM : 390 à 673 - second grade : IM : 590 à 821 - troisième grade : IM : 695 à 972
Adjoints administratifs Adjoints techniques formation recherche	Transformation de primes en points		Transformation de primes en points : attribution de 4 points en abattant 167 euro de primes correspondant à 3 points			
	Reclassement dans la nouvelle grille revalorisée		Reclassement dans la nouvelle grille à 3 grades : - premier grade : IM : 325 à 367 - second grade : IM : 328 à 416	Revalorisation : - premier grade : IM : 326 à 367 - second grade : IM : 328 à 416 - troisième grade : IM : 350 à 466	Revalorisation : - premier grade : IM : 327 à 368 - second grade : IM : 329 à 418 - troisième grade : IM : 350 à 466	